

**Précisez vos contraintes éventuelles et / ou besoins spécifiques en termes d'instruments et/ou matériels (micros, etc.) :**

.....

Votre demande sera transmise au responsable technique, qui reviendra vers vous pour échanger sur les solutions envisageables. La validation du lieu et du matériel mis à votre disposition est soumise aux moyens techniques disponibles. Merci d'avance pour votre compréhension !

**SOUTIEN FINANCIER**

Le soutien financier de la commune est soumis à conditions :

Les projets proposés sous un même format que les années précédentes et habituellement gratuitement ne peuvent bénéficier d'un soutien financier à moins qu'un changement notable et d'envergure y soit apporté ;

- Le montant alloué aux projets retenus par la Ville ne pourra pas être égal au coût total de l'action et sera établi en fonction des moyens dont dispose la Ville au regard de la globalité des projets ;
- Le porteur de projet est invité à rechercher d'autres partenaires financiers ;
- La Ville ne prend pas en charge de versement via le GUSO ;
- Toute demande devra être accompagnée d'un devis et d'un RIB au nom de l'association ;
- Un contrat sera établi entre la ville et l'association pour toute demande de financement supérieure ou égale à 1 000 €.

Transmission d'un devis avec montant inscrit en TTC et nom de l'association puis enregistrement d'une **facture sur la plateforme Chorus** et transmission à la direction des affaires culturelles d'un **RIB** et d'un numéro de **Siret**.

**BUDGET PRÉVISIONNEL DE VOTRE PROJET**

*(Le budget doit être équilibré : total des dépenses = total des recettes)*

Liste des postes de dépenses	Liste des recettes
	Aide financière de la Ville souhaitée :
	Autres partenaires :
<b>Total des dépenses :</b>	<b>Total des recettes :</b>